



**ENTRETIEN**

**Recensement général de la population et de l'habitat 2014**

**Ce qui va changer**

■ Du 1<sup>er</sup> au 20 septembre prochain, les Marocains participeront à la réalisation du Recensement général de la population et de l'habitat. Mais en 2014, bien des choses vont changer.

■ Ahmed Lahlimi Alami, Haut commissaire au plan, nous plonge dans la plus grande collecte d'informations au Maroc !

**Finances News Hebdo :** *Quel est le rôle assigné au HCP dans cette opération de grande envergure qu'est le recensement ?*

**Ahmed Lahlimi Alami :** En vertu du décret du 30 août 2004, la réalisation du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) relève conjointement du ministère de l'Intérieur et du Haut commissariat au plan (HCP). En fait, la définition du cadre conceptuel, méthodologique et technique de la préparation et de l'exécution du recensement ainsi que l'exploitation et la diffusion de ses données relèvent de la responsabilité du HCP. Cela inclut l'élaboration des questionnaires destinés aux différentes catégories de la population (ménages, populations hors-ménages, population de passage, etc.). Il inclut également la délimitation sur le terrain et la mise sur support cartographique des districts du recensement en vue de s'assurer d'une couverture exhaustive du territoire national et d'une utilisation optimale des ressources humaines dans le délai des 20 jours prévus de l'opération stricto sensu de recensement. Par ailleurs, le HCP doit assurer la conception et la mise en œuvre des modules de formation du personnel chargé de la collecte des données auprès des ménages ainsi que celle des contrôleurs et des superviseurs qui auront à en assurer l'encadrement technique. Lors de la dernière phase du RGPH, le HCP aura la charge de l'exploitation des questionnaires, de la tabulation et de la diffusion des résultats. Bien entendu, le recensement est une opération qui se déroule sur le terrain et implique d'identifier et de mobiliser non seulement les moyens humains mais aussi matériels et logistiques en termes de transport, de stockage et de sécurité des questionnaires, etc. Dans l'exécution concrète du recensement, le rôle des autorités relevant du ministère de l'Intérieur, au niveau de toutes les unités territoriales, revêt, comme vous pouvez l'imaginer, une dimension essentielle. Aussi, procède-t-on par la mise en place, sous la responsabilité conjointe des walis et gouverneurs et des directeurs régionaux du HCP, d'une unité opérationnelle de gestion et de suivi dont dépend, en définitive, la bonne conduite sur le terrain du RGPH, dans les délais requis.

**F.N.H. :** *Quels sont les moyens techniques et logistiques qui seront mobilisés par le HCP pour une exploitation des données en un temps record ?*

**A. L. A. :** Dans la phase préparatoire, entre juin 2012 et le 31 décembre 2013, les travaux carto-



Ahmed Lahlimi Alami

graphiques avaient pour but de délimiter les unités de base de collecte des données du recensement, dites «districts», au nombre, faut-il le rappeler, de 48.000. A cet effet, les cartes numériques établies grâce au Système d'information géographique (SIG) en usage au HCP depuis une dizaine d'années déjà, ont été couplées d'images satellitaires de très haute résolution donnant de chaque district une image fidèle de sa consistance en termes de géographie physique, économique et humaine. Ceci va permettre aux recenseurs chargés de la collecte de l'information auprès des populations, quelle que soit la localisation des lieux de résidence de ces dernières et des difficultés d'y accéder, d'opérer, sans oubli ni débordement, dans les strictes limites du district dont ils ont la charge.

Par ailleurs, pour l'exploitation des données collectées au cours du recensement, nous recourrons à nouveau, comme en 2004, à la Lecture automatique des documents (LAD). Cette technique, comme vous le savez, a permis, pour la première fois au Maroc, d'exploiter d'une façon exhaustive tous les questionnaires, de publier en moins de 2 mois la population légale et de disposer, dans un

délai de l'ordre de 6 mois, des principales informations sur les niveaux de développement humain et les conditions de vie de la population marocaine.

**F.N.H. :** *La question de la langue a été soulevée par certains militants de la société civile qui estiment que la population entièrement amazighophone a du mal à répondre au questionnaire du recensement. Qu'a-t-il été fait dans ce sens pour être le plus compris par la population ?*

**A. L. A. :** La connaissance de la langue amazighe, quelles que soient ses déclinaisons régionales, est un des critères de sélection du choix du candidat pour la participation au RGPH, comme cela est stipulé dans l'appel à candidature lancé, à cet effet, par le HCP. Le poids de cette connaissance bénéficiera sûrement d'une surcote dans le choix des candidats appelés à opérer, en particulier dans les zones amazighophones, en raison de la facilité que cela présente dans la communication avec les citoyens. Ceci étant, je voudrais rappeler ici que le questionnaire du recensement prévoit une rubrique sur les langues parlées, lues et écrites parmi lesquelles, bien entendu, la langue amazighe et les questions sont posées à tous les citoyens quels que soient leur lieu de résidence et leur condition sociale. Il serait, cependant, inadmissible qu'on puisse inférer de la langue parlée, écrite ou lue par un citoyen, un quelconque indicateur de son origine ethnique ou de ses croyances religieuses,

**Pour l'exploitation des données collectées au cours du recensement, nous recourrons à nouveau, comme en 2004, à la Lecture automatique des documents (LAD).**

idéologiques ou autres. Ce type d'informations est, on le sait, universellement exclu du champ des RGPH et de la statistique institutionnelle, d'une façon générale.

**F.N.H. :** *Dans ce sillage, quelles sont les nouveautés apportées au questionnaire qui sera diffusé, par rapport à celui de 2004 ?*

**A. L. A. :** Pour répondre à l'une des préoccupations sociales de notre pays, depuis en particulier l'avènement du Roi Mohammed VI, et pour s'inscrire dans l'une des recommandations de la

.../...



## ENTRETIEN

.../...

Commission des statistiques des Nations Unies, le questionnaire du recensement de 2014 prévoit de relever, d'une façon exhaustive, les personnes dont l'activité quotidienne est handicapée par une ou plusieurs déficiences physiques ou mentales. Par ailleurs, les déficits en nombre et en qualité dont souffre notre pays au plan de l'habitat a justifié l'inclusion dans le questionnaire d'une rubrique plus détaillée sur la nature du logement et de ses différentes composantes. Enfin, les rubriques relevant de ce que l'on peut appeler le bien-être des ménages ont été enrichies par des demandes d'informations précises sur les conditions de déplacement des citoyens entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail ou de scolarité ou encore sur le niveau d'acquisition par les ménages de moyens de transport ou d'équipements informatiques, ménagers ou autres.

On ne peut, bien entendu, tout demander au RGPH. Le temps est limité du 1<sup>er</sup> au 20 septembre. Les ressources humaines et financières sont contraignantes. Mais à partir du recensement on dispose de ce que l'on appelle l'échantillon-maître qui en constitue, avec une dimension réduite, l'image

fidèle. Il sera, au cours des dix prochaines années, la base de référence des enquêtes statistiques à caractère démographique, socioéconomique et sociétal que le pays souhaitera réaliser pour un éclairage de ses politiques publiques dans l'avenir.

**F.N.H. : Quels sont les enseignements tirés de la précédente édition qui vous semblent nécessaires à tenir en compte pour réussir ce recensement ?**

**A. L. A. :** Il faut d'emblée s'inscrire dans la régionalisation avancée du Maroc de demain. Le RGPH de 2014 est le sixième après ceux de 1960, 1971, 1982, 1994 et 2004. L'expérience acquise doit être capitalisée et les directions régionales dotées des ressources humaines, matérielles et logistiques qui leur permettraient d'en exploiter les résultats, selon les besoins spécifiques de leur ressort territorial. A cet effet, les bases de données issues du recensement de 2004 ont été mises à la disposition de ces directions. Il en sera de même de celles du RGPH de 2014. Le SIG a été également décentralisé. Les images satellitaires et les supports cartographiques sont d'excellents outils

à leur disposition pour une meilleure connaissance de leur région. Tous les intervenants dans le recensement, quelle que soit leur responsabilité, auront à consigner dans des «carnets de tournées» les détails relevés dans les districts, de formuler leurs remarques sur le déroulement de l'opération dont ils ont la charge et de faire toutes propositions qu'ils jugent utiles pour améliorer les recensements à venir. Ces «carnets de tournées» fourniront une base de données particulièrement riche sur l'existant dans les unités territoriales de base. Aussi est-il prévu, pour la première fois, d'exploiter par la LAD leur contenu pour alimenter la base des données communales (Badoc), tenue par le HCP et actualisée au gré des enquêtes.

Je n'insisterai, cependant, jamais assez sur l'impérieuse urgence pour notre pays de renforcer les capacités de production et d'analyse de l'information statistique aux niveaux national et régional. Avec la réduction de plus en plus accélérée des ressources humaines et financières, ces capacités, aujourd'hui déjà limitées, risquent d'être un jour regrettées. ■

Propos recueillis par I. Bouhrara

## Wessal Casablanca-Port

# Un projet gigantesque de 6 milliards de dirhams

**Sa Majesté le Roi a présidé lundi au Palais Royal de Casablanca la cérémonie de signature de 8 conventions relatives au projet «Wessal Casablanca-Port».**

**C'est le premier d'une série de projets que va déployer le fonds d'investissement Wessal Capital.**

Considéré comme le «plus important fonds des fonds souverains d'Afrique», Wessal Capital traduit une significative initiative qui renforce de nouveau le partenariat exemplaire entre le Maroc et les pays du Golfe. Les Etats investisseurs, faisant partie de ce programme, sont les Emirats Arabes Unis à travers Aabar Investments PJS, l'Etat du Koweït via Al Ajial Investment Fund Holding ; l'Etat du Qatar via Qatar Holding LLC et le Maroc à travers le Fonds marocain de développement touristique (FMDT), sans oublier l'Arabie Saoudite avec son fonds souverain, Public

Investment Fund. L'enveloppe budgétaire totalise pas moins de 3,4 milliards de dollars ( 29 milliards de dirhams).

Il convient de rappeler que cette initiative est distincte et indépendante des dons de 5 milliards de dollars octroyés dernièrement au Maroc. En revanche, les banques comme la BERD ( Banque européenne pour la reconstruction et le développement ; la BEI (Banque européenne d'investissement) et la Banque mondiale (BM) soutiennent l'initiative et expriment leur intérêt à un projet d'intérêt universel. Ils saluent l'esprit de partage qui préside à cette initiative, conduite sous

le signe d'une diplomatie Sud-Sud solidaire que le Roi du Maroc met en œuvre et qui «associe une dynamique de croissance continentale, à travers le hub ouest-africain que constitue désormais la métropole de Casablanca et capitalise les capitaux financiers et le savoir-faire touristique des Etats du Golfe». «Wessal Casablanca-Port» vise la reconversion d'une partie de la zone portuaire de Casablanca doté d'un investissement de 6 milliards de dirhams, caractérisée notamment, outre la mise à niveau, par la création d'un nouveau centre urbain à la hauteur de la métropole, la mise en

valeur de sa Médina, de son littoral touristique et le renforcement de Casablanca comme destination phare du tourisme de culture, d'affaires et de croisière. A l'issue de la présentation faite devant SM le Roi Mohammed VI du projet global «Wessal Casablanca-Port», les huit conventions, ci-après, ont été signées :

- La convention cadre d'investissement entre l'Etat et Wessal Capital ;
- La convention spécifique concernant la deuxième phase de l'Initiative Royale de réhabilitation de la médina de Casablanca Etat/FMDT ;
- La convention spécifique

concernant le projet de valorisation de la zone des chantiers navals au niveau du port de Casablanca Etat/FMDT ;

- La convention spécifique concernant la valorisation de la zone du port de pêche de Casablanca Etat/FMDT ;
- La convention spécifique concernant le projet de réaménagement d'un nouveau terminal de croisière au niveau du port de Casablanca Etat/FMDT ;
- La convention de financement entre Wessal Capital et les institutions financières nationales ;
- La convention de financement entre Wessal Capital et les institutions financières internationales ;
- La convention de partenariat stratégique entre le FMDT et la Banque mondiale. ■

H. A.